

Formulaire de demande d'aide auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne

L'agence de l'eau Adour-Garonne apporte des aides financières aux maîtres d'ouvrage, industriels, collectivités, associations ou agriculteurs qui souhaitent mener des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et à optimiser la gestion de la ressource en eau.

Thématique du dossier : Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BENEFICIAIRE DE L'AIDE

Raison sociale : Cliquez ici pour taper du texte.

Adresse, n°, lieu-dit : Cliquez ici pour taper du texte.

Commune : Cliquez ici pour taper du texte. Code postal Cliquez ici pour taper du texte.

Bureau distributeur : Cliquez ici pour taper du texte.

N° SIREN ou SIRET : *indiquer le n° SIRET.*

Nom de la personne à contacter : Cliquez ici pour taper du texte.

Fonction : Cliquez ici pour taper du texte.

N° tél : Cliquez ici pour taper du texte.

N° fax : Cliquez ici pour taper du texte.

Courriel : Cliquez ici pour taper du texte.

Si les coordonnées du site concerné par les travaux ou études sont différentes de celles du demandeur, préciser le nom, l'adresse et le n° Siret du site : Cliquez ici pour taper du texte.

2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Date de création de l'entreprise : *Cliquez ici pour taper du texte.*

Le statut de micro-entreprise ou de PME pouvant ouvrir droit à des bonifications d'aides, ces informations sont susceptibles d'être contrôlées par l'Agence.

- Micro-entreprise (Effectifs < 10 et chiffre d'affaires annuel ≤ 2 M€ ou total du bilan annuel ≤ 2 M€ (*))
 PME (Effectifs < 250 et chiffre d'affaires annuel ≤ 50 M€ ou total du bilan annuel ≤ 43 M€ (*))
 Grande entreprise

Déterminez-vous une autre entreprise à plus de 25% (capital ou droits de vote) ? Oui non

Votre entreprise est-elle détenue par une autre à plus de 25% ? Oui non

(*) Informations données à titre indicatif. Se reporter à la définition complète des micro-, petites et moyennes entreprises donnée par la recommandation 2003/361/CE de la Commission européenne
(http://ec.europa.eu/growth/smes/business-friendly-environment/sme-definition/index_en.htm)

Lieu d'intervention : *Cliquez ici pour taper du texte.*

Type d'activité : *Cliquez ici pour taper du texte.*

3. DONNEES EAU : ORIGINES / EXUTOIRES

	Distr. publique	Forage	Autre (préciser)
Origine de l'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <i>Cliquez ici pour taper du texte.</i>
Volume d'eau consommée sur l'année (réel ou estimé)	m ³ /an	m ³ /an	m ³ /an

- Débit journalier rejeté (eaux industrielles) : *Cliquez ici pour taper du texte.* m³/j
- Nombre de jours annuels d'activité *Cliquez ici pour taper du texte.* jours

- **Destination actuelle des rejets** (cocher les cases correspondantes) :

	Réseau communal	Milieu naturel
Eaux usées domestiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eaux usées industrielles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Identification du milieu récepteur (nom du cours d'eau si rejet direct ou nom du cours d'eau le plus proche si rejet au fossé) : *Cliquez ici pour taper du texte.*
- Présence de captage eau potable en aval Oui Non Ne sais pas

4. IDENTIFICATION DES PRESTATAIRES

Bureau d'études

Nom : *Cliquez ici pour taper du texte.*

Adresse : *Cliquez ici pour taper du texte.*

Code Postal et commune : *Cliquez ici pour taper du texte.*

Personne à contacter : *Cliquez ici pour taper du texte.*

N° téléphone : *Cliquez ici pour taper du texte.* N° fax : *Cliquez ici pour taper du texte.* E-mail : *Cliquez ici pour taper du texte.*

Laboratoire d'analyses

Nom : *Cliquez ici pour taper du texte.*

Adresse : *Cliquez ici pour taper du texte.*

Code Postal et commune : *Cliquez ici pour taper du texte.*

Personne à contacter : *Cliquez ici pour taper du texte.*

N° téléphone : *Cliquez ici pour taper du texte.* N° fax : *Cliquez ici pour taper du texte.* E-mail : *Cliquez ici pour taper du texte.*

5. COUT GLOBAL DE L'OPERATION ET ECHEANCIER

Coût total HT de l'opération (visite préliminaire, prélèvements, analyses, rapport) : *Cliquez ici pour taper du texte.*

Date prévisionnelle du début de l'opération : *Cliquez ici pour taper du texte.*

Durée prévisionnelle : *Cliquez ici pour taper du texte.*

6. AIDE AGENCE DE L'EAU

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide financière de l'Agence (si oui, année et n° de dossier) :

.....

Si vous n'avez pas reçu plus de 200.000 € d'aides publiques au régime « de minimis » sur une période glissée de trois ans, l'agence souhaite privilégier une aide au **régime des « de minimis »** (cf. pages 5 et 6). Dans ce cas, il ne serait pas procéder à une analyse financière des comptes et bilans de résultats. Cette option est sans incidence sur le taux d'aide.

Si toutefois, vous ne souhaitez pas être aidé sous le régime des « de minimis », merci de cocher la case ci-après et d'en préciser la raison :.....

Je ne souhaite pas bénéficier du régime des « de minimis » et je comprends que mon dossier puisse être inéligible aux aides de l'agence si mon entreprise est déclarée « entreprise en difficulté » au sens de l'encadrement communautaire des aides d'état suite à l'examen de mes comptes et bilans.

7. ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) (nom, prénom, fonction) *Cliquez ici pour taper du texte.*

- m'engage à respecter le protocole d'étude, objet de la demande et à rendre compte des résultats selon un rapport reprenant les éléments demandés dans le cahier des charges type de l'Agence,

- m'engage à ne pas commencer l'opération avant la décision d'octroi de l'aide,
- assure que la présente demande ne fait pas l'objet d'une sanction administrative de type arrêté de mise en demeure,
- m'engage, pour toute utilisation du logo de l'Agence de l'eau Adour Garonne, à transmettre une demande sur <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/services-en-ligne/demande-de-logo.html?search-keywords=logo>
- certifie être à jour du paiement des cotisations fiscales et sociales de l'établissement,
- certifie être à jour du paiement des redevances dues à l'Agence de l'eau,
- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

A Cliquez ici pour taper du texte. le Cliquez ici pour entrer une date.

Le demandeur (signature et cachet)

8. PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

1. Lettre de demande d'aide,
2. Protocole d'étude et devis détaillé concernant l'opération,
3. Attestation « de minimis » : règlement européen (pages 5 et 6),
4. Attestation de situation par rapport à la TVA (page 7)
5. Relevé d'identité bancaire,
6. Extrait Répertoire des métiers (Kbis) datant de moins de 3 mois,
7. Copie de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation en vigueur (normes de rejet) et liste des substances dangereuses soumises à surveillance initiale,
8. Pour les collectivités, une délibération (du conseil municipal, syndical ou communautaire) précisant l'objet et le montant de l'aide sollicitée auprès de l'agence de l'eau,
9. Planning prévisionnel des travaux.
10. Documents financiers :
 - Attestation « de minimis » (cf. pages 5 et 6) à remplir. Pas d'analyse de la santé financière, ou,
 - Si vous ne souhaitez pas bénéficier du régime des « de minimis », vous avez coché la case correspondante du paragraphe 6 (cf. page 3). Dans ce cas, fournir :
 - les bilans d'exploitation, comptes de résultats et liasses fiscales certifiés pour les 3 dernières années, accompagnés des annexes et du rapport de gestion, et,
 - **le bilan financier prévisionnel**, tenant compte de l'investissement projeté, sur les 3 années à venir.

Dossier à retourner à :

Agence de l'Eau Adour-Garonne

Département des Services Publics de l'eau et des Entreprises - Service Interventions Industries

90, rue du Férétra - CS 87801 - 31078 TOULOUSE Cedex 4

MODELE DE DECLARATION D'AIDE de *Minimis* PAR L'ENTREPRISE ¹

Objet : Déclaration des aides placées sous le règlement de *minimis*² n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013.

Je soussigné (nom, prénom et qualité) *Cliquez ici pour taper du texte.*,
 représentant de *Cliquez ici pour taper du texte.*, n° SIREN *Cliquez ici pour taper du texte.*,
 entreprise unique au sens de la définition figurant à l'article 2.2 du règlement (UE) n°1407/2013 de la
 Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le
 fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis*, déclare (case à cocher) :

n'avoir reçu aucune aide de *minimis*³ durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration,

avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, les aides de *minimis*³ listées⁴ dans les deux tableaux ci-après, durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

Date de l'attribution de l'aide de <i>minimis</i> ³	Nom et numéro SIREN de l'entreprise ⁵	Type d'aide de <i>minimis</i> (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide ⁶ (en euros)
TOTAL			

Date de demande de l'aide de <i>minimis</i> ³ si non encore perçue	Nom et numéro SIREN de l'entreprise ⁵	Type d'aide de <i>minimis</i> (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide ⁶ (en euros)
TOTAL			

L'entreprise sollicitant l'aide a-t-elle réalisé, au cours des trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours :

- une fusion ou une acquisition d'une autre entreprise ?
- une scission en deux ou plusieurs entreprises distinctes ?

Date

Signature et cachet

(indiquer le nom et la qualité du signataire) : *Cliquez ici pour taper du texte.*

1. Pour les subventions octroyées aux associations, il convient d'utiliser le formulaire Cerfa 12156*03 accessible sur le site www.servicepublic.fr
2. Les aides *de minimis* sont des aides publiques qui sont octroyées au titre des règlements suivants :
 - règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux **aides de minimis**,
 - règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux **aides de minimis**,
 - règlement (CE) n° 875/2007 de la Commission du 24 juillet 2007 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** octroyées dans le secteur de la **pêche et de l'aquaculture**,
 - règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** octroyées dans le secteur de la **pêche et de l'aquaculture**,
 - règlement (UE) n° 1535/2007 de la Commission du 20 décembre 2007 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux **aides de minimis** dans le secteur de la **production de produits agricoles**,
 - règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** dans le secteur de l'**agriculture**,
 - règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** accordées à des entreprises fournissant des **services d'intérêt économique général** (SIEG).
3. Les aides *de minimis* constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises. Les pouvoirs publics qui allouent des aides *de minimis* ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires, du caractère *de minimis* des aides attribuées. Le montant maximum d'aide *de minimis* est de 200 000 € par entreprise sur 3 exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration
4. Si vous avez reçu une aide *de minimis*, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics, agences...). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas allouées au titre du règlement *de minimis*.
5. Le numéro SIREN est le seul sous lequel les aides *de minimis* peuvent être comptabilisées dans la limite du plafond de 200 000 €. Il n'est pas possible de disposer d'autant de plafonds de 200 000 € qu'il y a d'établissements donc de numéro SIRET au sein d'une même entreprise.
Par ailleurs, si votre entreprise relève de la définition « d'entreprise unique » (cf. ci-dessous), vous disposez d'un seul plafond d'aide *de minimis* de 200 000 € commun à l'ensemble des entreprises assimilées à une seule et même « entreprise unique ». Si votre entreprise relève de ce cas, il faut absolument vérifier que votre déclaration comptabilise bien l'ensemble des aides *de minimis* versées à toutes les entreprises composant l'entreprise unique. La présente déclaration prévoit donc que pour chaque aide *de minimis* perçue soit indiqué le numéro SIREN de l'entreprise qui l'a reçue au sein de l'entreprise unique.
Définition d'une « entreprise unique » : une entreprise unique se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'un des quatre liens suivants :
 - une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise, ou
 - une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise, ou
 - une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci, ou
 - une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.
6. Dans le cas de prêts, garanties ou avances remboursables, indiquer l'équivalent-subvention brut (ESB) qui vous a été communiqué lors de l'attribution de l'aide.



ATTESTATION DE SITUATION PAR RAPPORT A LA TVA

Je soussigné(e) [Nom, Prénom, Qualité du signataire],

Certifie, au titre de l'opération [Intitulé de l'opération].....

que [Nom du bénéficiaire] que je représente,

☞ est une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales

- qui récupère totalement la T.V.A [1]
 qui récupère la T.V.A via le FCTVA [1]

Dans ce cas, préciser si l'opération pour laquelle l'aide est sollicitée comporte :

- Des dépenses éligibles au FCTVA (investissement, etc) [1]
 Des dépenses non éligibles au FCTVA (fonctionnement, etc)* [1]

*ce dernier cas concerne notamment le cas de non récupération totale de TVA

☞ est une structure soumise au régime simplifié d'imposition prévu par les articles 204 à 242 de l'annexe II du Code Général des Impôts (assujettis redevables partiels)

- qui récupère partiellement la T.V.A [1]
 Autre, (à préciser) [1]:

☞ est une autre structure (préciser si nécessaire)

- qui ne récupère pas la T.V.A [1]
 qui récupère totalement la T.V.A [1]
 Autre, (à préciser) [1]:

Dans tous les cas, je m'engage à fournir un décompte de dépenses nettes de TVA récupérable.

Fait à.....Le.....

Signature et cachet

[1] (cocher la ou les cases correspondantes)

Cadre réservé à l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Réf n° du dossier :

Intitulé du dossier (si différent de l'intitulé de l'opération porté par le bénéficiaire) :